

## UNE EQUIPE

La directrice

- Secrétaire administrative
- Secrétaire comptable

### Le personnel du Foyer de vie :

- Equipe d'accompagnant éducatif et social
- Equipe d'agents de service
- Equipe de surveillants de nuit
- Infirmière DE
- Psychologue
- Agent de maintenance

### Le personnel du S.A.V.S :

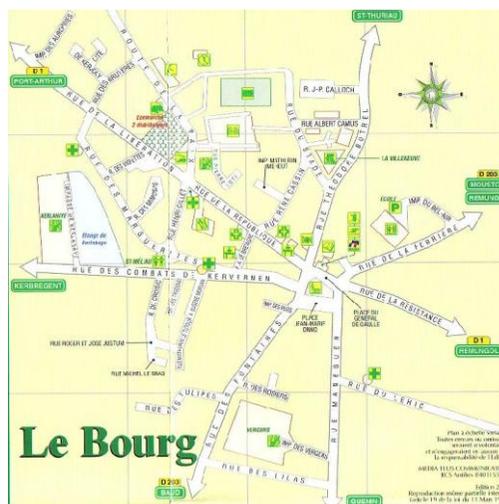
- Monitrice – éducatrice
- Accompagnant éducatif et social

La commune, traversée par l'axe de Pontivy-Lorient, est située à 35 km de Vannes, 37 km de Lorient et d'Auray et 14 km de Pontivy.

La résidence et le SAVS sont situés au centre bourg de la commune de Pluméliau-Bieuzy.

A proximité des commerces, du complexe sportif et de loisirs.

La salle de sport →



→ Résidence La Villeneuve

→ Le SAVS Le Goéland



Cette dynamique de bourg favorise l'intégration des résidents du foyer et du SAVS par un repérage facile de ces différents services.

La mairie →



## RESIDENCE LA VILLENEUVE

Foyer de Vie

Rue Albert Camus

56930 PLUMELIAU-BIEUZY

Tél : 02.97.51.91.88

Mail : [direction.fdv-savs@plumeliau-bieuzy.bzh](mailto:direction.fdv-savs@plumeliau-bieuzy.bzh)

ACCUEIL PERMANENT

ACCUEIL TEMPORAIRE

ACCUEIL DE JOUR



## S.A.V.S. "LE GOELAND"

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

1 place Jean-Marie ONNO

56930 PLUMELIAU-BIEUZY

Tél : 06.32.49.66.96



La résidence la Villeneuve et le SAVS sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale



## RESIDENCE LA VILLENEUVE

Foyer de Vie

L'établissement :

- Accueille 28 personnes soit :
  - 26 places d'hébergement permanent
  - 1 place d'hébergement temporaire
  - 1 place d'accueil de jour
- Est ouvert 365 jours/an
- Propose de nombreuses activités



La personne est évaluée à partir de ses capacités pour l'accompagner dans son projet personnalisé.



Les repas sont préparés par la cuisine centrale du Centre Communal d'Action Sociale.



## ACCUEIL EN HÉBERGEMENT PERMANENT

L'accueil permanent est un lieu d'habitation.



Les résidents vivent tous ensemble et chacun dispose d'un logement individuel.

## ACCUEIL DE JOUR



La personne vient à la journée ou à la demi-journée. Elle peut prendre le repas du midi au foyer et participer à différentes activités mises en place par le foyer.

## ACCUEIL EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'accueil ne peut pas dépasser 90 jours par an. La personne vient pendant un séjour (exemple : 2 jours ou 15 jours), pour découvrir le foyer.



## S.A.V.S. "LE GOELAND"

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le SAVS accompagne 12 adultes en situation de handicap qui vivent en appartement.



Le SAVS apporte un soutien selon les besoins de la personne :

- La vie quotidienne (exemple : repas, courses, gestion financière et/ou administrative)



- Le domaine de la santé (prise de rdv médicaux, accompagnement en rdv...)



- Les activités de loisirs, les projets de vacances



- Les projets d'insertion sociale et/ou professionnelle (stages, ESAT)

- Les relations avec l'environnement social, familial, professionnel

